

REPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>		<b>Délibération n° 2023.01.07 Du 13 février 2023</b>	
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile 7 février, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.			
VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD 	Objet : Modification du tableau des effectifs			
SECRETARE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales,			
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 25 POUVOIRS : 9 VOTANTS : 34	Vu l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique,			
POUR : 32 ABSENTIONS : 2	Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie Economique – Commerce réunie le 1 <sup>er</sup> février 2023,			
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE	Considérant les différents mouvements d'effectifs (réussites aux concours et examen de la fonction publique territoriale, recrutement à venir) il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant et en créant un certain nombre de postes dans les filières et cadres d'emplois respectifs, à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2023,			
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE	Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, Abstentions : 2 M.-P. DELAIGUE, O. BLANCHARD.			
<u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Olivier MOUSTACAS Geneviève SALSAT Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON	DECIDE :			
ABSENT EXCUSE : Georges LEFEBURE ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : JEAN-CHRISTIAN SCHNELL A SYLVIE D'ESTEVE VALERIE LABORDE A OLIVIER DELAPORTE BIRGIT DOMINICI A SOPHIE TRINIAC NAÏMA CONTE EL ALAMI A FRANÇOISE ALBOUY VINCENT POUYET A BENOIT VIGNES	De prendre en compte les modifications du tableau des effectifs, ainsi proposées à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2023 :			
<b>Filière administrative</b>				
Suppression de postes Au 1 <sup>er</sup> mars 2023		Création de postes Au 1 <sup>er</sup> mars 2023		
1 poste	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste	Rédacteur	
1 poste	Adjoint administratif	1 poste	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
<b>Filière technique</b>				
Suppression de postes Au 1 <sup>er</sup> mars 2023		Création de postes Au 1 <sup>er</sup> mars 2023		
		1 poste	Technicien	
1 poste	Agent de maîtrise			
3 postes	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe			
		1 poste	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	
		2 postes	Adjoint technique	

PIERRE QUIGNON-  
FLEURET A PIERRE  
SOUDRY  
JULIETTE DECAUDIN A  
DOMINIQUE PAGES  
CARMEN OJEDA-  
COLLET A JEAN-  
FRANÇOIS BARATON  
STEPHANE MICHEL A  
JEAN-FRANÇOIS THOMAS


**Filière Sociale :**

Suppression de postes Au 1 <sup>er</sup> mars 2023		Création de postes Au 1 <sup>er</sup> mars 2023	
1 poste	Infirmière en soins généraux hors classe	1 poste	Infirmière en soins généraux de classe normale
1 poste	Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle	2 postes	Educatrice de jeunes enfants
1 poste	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure		
2 postes	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2 postes	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe

**Filière Animation**

Suppression de postes Au 1 <sup>er</sup> mars 2023		Création de postes Au 1 <sup>er</sup> mars 2023	
1 poste	Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe		
2 postes	Animateur		
		3 postes	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe

Les crédits correspondants sont prévus au budget.

Acte rendu exécutoire en vertu de son  
Dépôt en Préfecture le 17/02/23  
et de sa publication le 23/02/23  
Le Maire  
Par délégation  
  
Aude BELLOIR  
Directrice du Pôle Administration Générale et  
Relations aux Citoyens

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire,  
  
Olivier DELAPORTE

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*